



HAL
open science

Premières analyses des pratiques funéraires observées sur la nécropole privilégiée de Templeuve-en-Pévèle (Nord, France)

Evelyne Gillet, Sophie Oudry

► **To cite this version:**

Evelyne Gillet, Sophie Oudry. Premières analyses des pratiques funéraires observées sur la nécropole privilégiée de Templeuve-en-Pévèle (Nord, France). DIS MANIBUS. Tombes sous la loupe, Actes de la journée d'étude à l'Espace gallo-romain, Ath, 16 mars 2019, XXX, Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région, pp.137-168, 2020. hal-04462462

HAL Id: hal-04462462

<https://hal.science/hal-04462462>

Submitted on 16 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

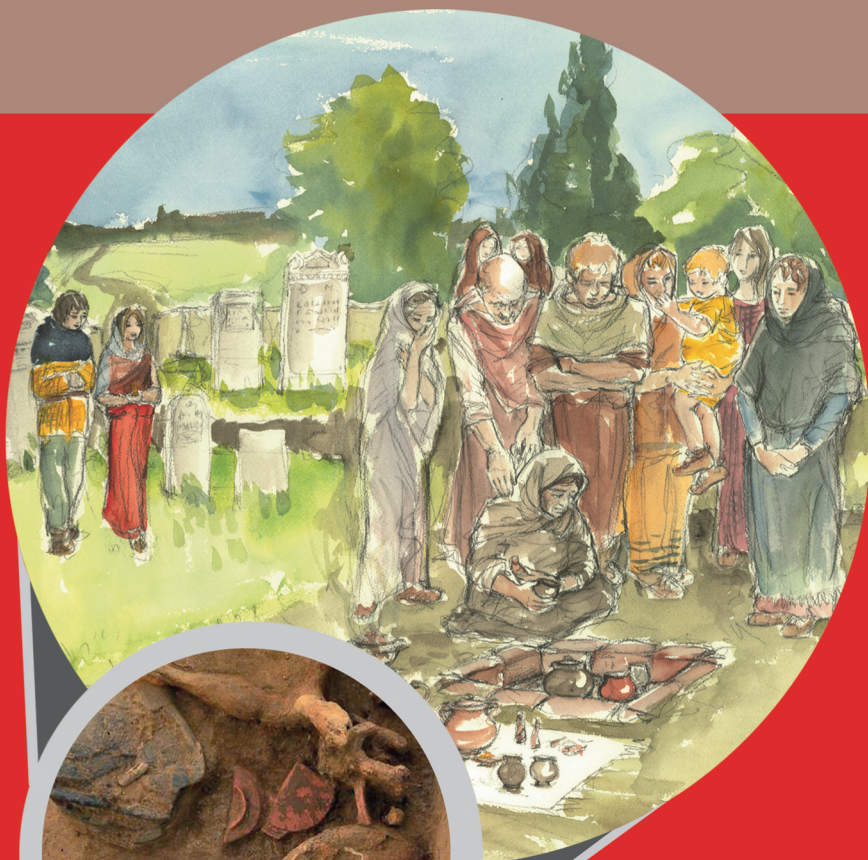
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

DIS MANIBUS

Tombes sous la loupe



ACTES DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
ESPACE GALLO-ROMAIN
en collaboration avec l'Agence Wallonne
du Patrimoine (AWaP)

Ath – 2020

Études et Documents du Cercle royal d'Histoire et
d'Archéologie d'Ath et de la région

Tome XXX

DIS MANIBUS

Tombes sous la loupe

Journée d'Étude à l'Espace gallo-romain, Ath
du 16 mars 2019



Études et Documents
du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath
et de la région

Tome XXX
2020

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos , par Florine Blin	p. 3
Chapitre 1 : Contextualisation autour des rites funéraires à l'époque romaine	11
Les « Dieux Mânes » : des divinités ambiguës et incertaines, mais tenaces, par Carl Deroux	13
Chapitre 2 : Actes de la journée d'étude du 16 mars 2019	101
La nécropole gallo-romaine de Pommerœul (Hainaut, Belgique) : bilan et perspectives, par Laureline Cattelain	103
Pommerœul et ses restes incinérés, un cas du projet CRUMBEL, par Marta Hlad et Charlotte Sabaux	117
Les tombes de Ghislenghien : deux ensembles funéraires remarquables de l'élite nervienne des débuts de l'époque romaine, par Frédéric Hanut et Véronique Danese	121
Apports de l'anthropologie physique à l'archéologie funéraire et à l'étude de la crémation..., par Belgian OsteoArchaeology & Physical Anthropology Society (BOAPAS)	123
Les pratiques funéraires observées dans la nécropole aristocratique de Templeuve-en-Pévèle (France, Nord) par Evelyne Gillet (archéologue - INRAP) et Sophie Oudry (archéo-anthropologue - INRAP)	137
Les nécropoles des sablières de Bavay : étude de cas autour d'une inhumation triple, par Laure Dechavagnac	169
Les restes humains patrimonialisés. Des "objets" culturels comme les autres ? Enjeux de leur présence au musée, par Camille Laperre	197
La médiation funéraire c'est mortel !, par Joël Beyaert	215

Premières analyses des pratiques funéraires observées sur la nécropole privilégiée de Templeuve-en-Pévèle (Nord, France)

Evelyne GILLET

Archéologue, Univ. Lille, CNRS, Ministère de la Culture, UMR 8164 - HALMA - Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, F-59000 Lille, France

Sophie OUDRY

Archéo-anthropologue, Inrap Hauts-de-France & UMR 7268 ADES Université Aix-Marseille

1. Contexte de la découverte et chronologie

Suite à un projet immobilier déposé par la société Bouygues, une fouille archéologique préventive a été prescrite par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France, à Templeuve-en-Pévèle, Rue Grande Campagne (Nord, France). Le site avait fait l'objet d'un diagnostic préalable par l'Inrap en 2014, lequel avait révélé la présence d'un axe routier gallo-romain associé à une tombe à caractère privilégié (Neaud *et al.*, 2014).

Durant le mois de mai 2015, une campagne de fouille a été menée sur une emprise de 6 123 m². Lors de cette opération, cent trente-huit faits ont été isolés, la plupart se rapportant aux périodes romaine ou moderne (Fig. 1). Toutefois, l'occupation la plus ancienne est attestée par une fosse isolée datée de l'époque laténienne. Durant la période gallo-romaine, deux phases d'installation successives se présentent dans un premier temps sous la forme d'une voie romaine pourvue de fossés bordiers et dans un second temps par l'installation d'une nécropole aux abords nord-ouest de cette même voie (Gillet, 2016).

L'axe de circulation nord-est/sud-ouest constitue l'élément structurant principal au sein de l'emprise. Très érodé, il est essentiellement représenté par des fossés bordiers parfois recreusés ou dédoublés (réaménagement ?) enserrant une bande de roulage dont la largeur peut être estimée entre 4,90 et 5,25 m (Fig. 2). L'assise de la voirie et la surface carrossable ayant complètement disparu, seuls quelques indices pédologiques ont permis de mettre en évidence l'existence de rares traces de compression localisées (ornières). Le mobilier céramique récolté au sein des structures fossoyées est représentatif d'une fourchette chronologique large allant du milieu du I^{er} s. au milieu du II^e s. ap. J.C¹. La largeur totale de la chaussée et des fossés latéraux varie entre 10,10 et 11,50 m. La localisation, l'orientation et les dimensions importantes de ce tron-

¹ D'après l'étude des monnaies réalisée par J.-M. Doyen (GILLET *et al.*, 2017, 310-325).

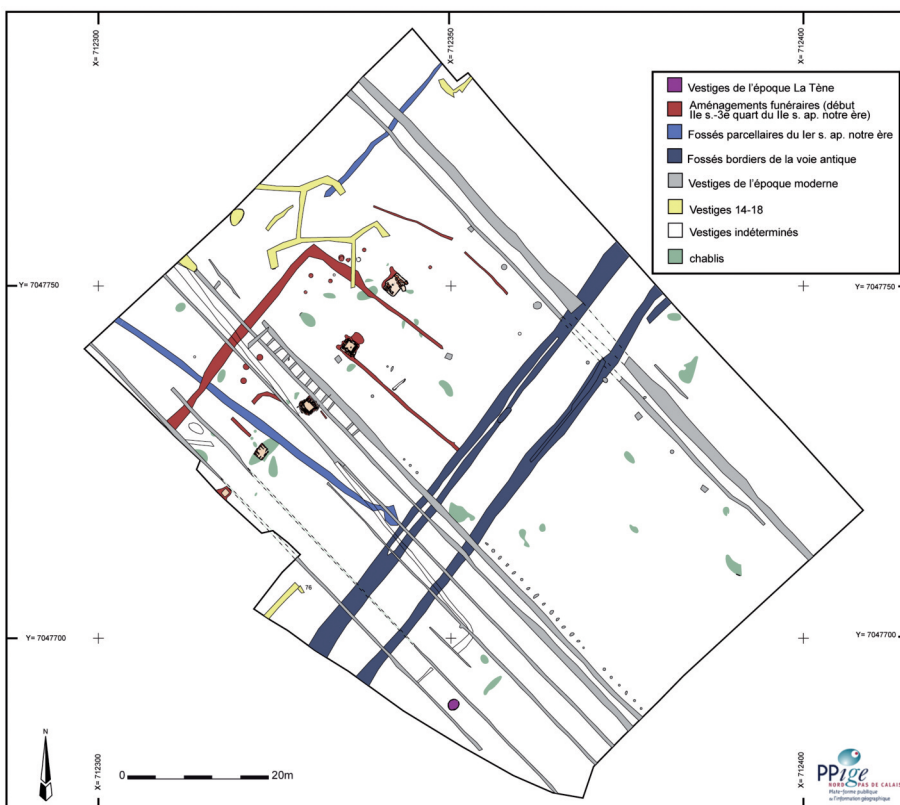


Fig. 1 : Templeuve-en-Pévèle, Rue Grande Campagne, 2015. Plan masse des vestiges. Echelle 1/ 750. Crédit : E. Gillet, Inrap d'après les données topographiques de F. Audouit, Inrap. RGF 93, Lambert 93-IGN 69.

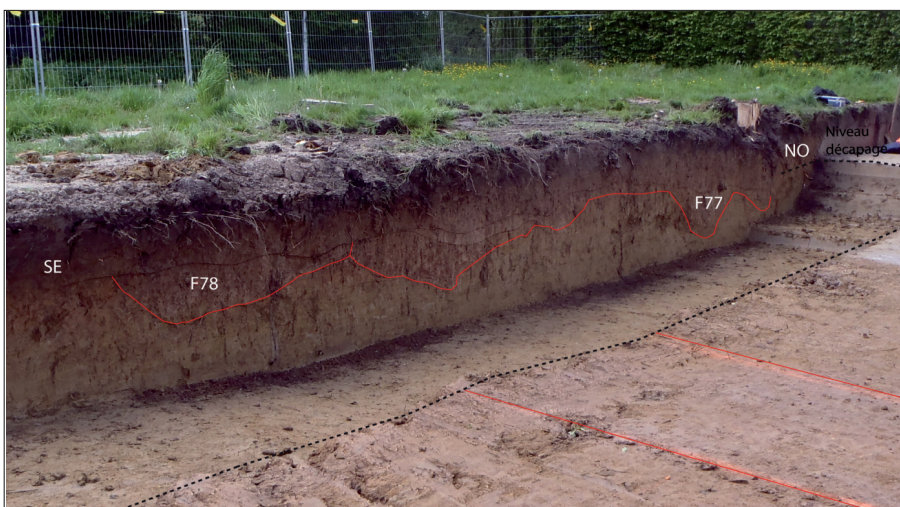


Fig. 2 : cliché de la coupe perpendiculaire C1010. Crédit : E. Gillet, Inrap.





çon permettent d'envisager son rattachement à la *via publica* attestée dans la table de Peutinger sous les mentions *Turnaco* (Tournai) et *Nemetaco* (Arras). À l'occasion d'un diagnostic réalisé en 2017 à moins de 100 m de la fouille au nord-est, un second tronçon a pu être mis en évidence sur 62 m de longueur au croisement des rues Maresquel et Anchin (Gillet et al., 2018). À l'exception des sites de Dourges et de Hénin-Beaumont susceptibles de s'y rattacher, la documentation archéologique relative à cet axe viaire ménapien faisait encore défaut.

La nécropole se compose de cinq caveaux remarquables et de dix tombes en fosse accueillant des incinérations de nature plus modeste. L'espace funéraire est structuré par l'alignement des caveaux quadrangulaires sur l'axe nord-est/sud-ouest de la voie romaine (Fig. 3). Malgré une apparente homogénéité, les techniques de construction employées et la nature de ces dépôts divergent.

D'un point de vue architectural, les tombes privilégiées de Templeuve peuvent être définies selon différents types déjà reconnus sur les territoires voisins nervien, atrébate, morin et tongre. Deux d'entre elles (Fig. 27 et 47) et peut-être une troisième (Fig. 62) correspondent aux spécificités des tombes à hypogée maçonnées à usage individuel². Les caveaux 27 et 47, délimités par

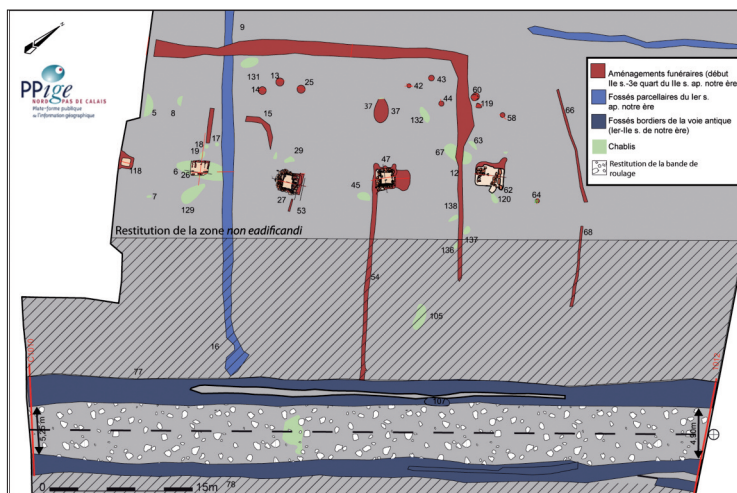


Fig. 3 : Templeuve-en-Pévèle, Rue Grande Campagne, 2015. Détail de la nécropole romaine implantée en bordure de l'axe routier. Échelle : 1/500. Crédit : E. Gillet, Inrap d'après les données topographiques de F. Audouit, Inrap, RGF 93, Lambert 93-IGN 69.

² Pour la documentation comparative récente en Hauts-de-France, on citera plus précisément les modèles à hypogée appareillés en blocs de pierre repris dans la synthèse de N. Soupart (SOUPART *et al.*, 2008).





Fig. 4 : caveau 27. Chambre funéraire avec parement en *opus mixtum* avec pierres et tuiles. Crédit : E. Gillet, Inrap, cliché D. Bossut, Inrap.



Fig. 5 : caveau 47. Chambre funéraire avec parement en *opus mixtum* avec pierres et tuiles. Crédit : E. Gillet, Inrap.

un fossé périphérique (Fig. 12), pourraient avoir joué le rôle de tombes fondatrices vers le deuxième quart du II^e s. ap. J.-C. (*terminus post quem* vers 117-125 pour la monnaie d'Hadrien de la tombe 27³) (Fig. 4 et 5). L'installation de la tombe 62 à l'extérieur du tronçon fossoyé 12 s'inscrit probablement dans la continuité chronologique (Fig. 6). Cette sépulture est datée de manière peu précise entre le dernier tiers du I^{er} s. et le premier tiers du II^e s. ap. J.-C. Dans un second temps, apparemment assez proche, un quatrième caveau (Fig. 118) pourvu d'un coffre en bois aménagé dans une fosse⁴ semble compléter cette installation à la limite nord-ouest de l'emprise, durant le deuxième quart du II^e s (*terminus post quem* évalué vers 130 de notre ère d'après les données DPM des monnaies⁵) (Fig. 7). Cette mode funéraire puise probablement ses sources dans la survivance de traditions gauloises. Durant le Haut Empire, cet usage persiste, principalement associé à des tombes réservées à l'élite locale. Les *tumuli* de Hesbaye sont sans aucun doute les plus représentatifs de cet engouement.

Durant une période peu précise, entre le deuxième quart du II^e s. et le début du troisième quart du II^e s. ap. J.-C. (phase 1-2), la majorité des tombes modestes s'agglutine à l'arrière des grands monuments, à l'intérieur de l'enclos funéraire (Fig. 3: F. 13, 14, 25, 42, 43, 61), mais également à l'extérieur, au nord-est (Fig. 3: F. 58, 59, 60, 119). Déposées en fosse, ces tombes simples présentent un amas osseux sans contenant pérenne avéré accompagné d'un à quatre récipients en terre cuite (Fig. 8). Les données céramologiques ne permettent pas une sériation chronologique précise (milieu I^{er}-milieu II^e s. de notre ère). On notera toutefois la présence d'une tombe de ce type (Fig. 3: F. 64) installée à l'extrémité est de l'alignement des caveaux, en dehors de la zone réservée aux tombes en fosse.

Enfin, vers le troisième quart du II^e s. de notre ère (*terminus post quem* vers 155 de notre ère grâce aux données DPM d'un as d'Antonin le Pieux⁶), un dernier caveau accueillant les restes d'un jeune enfant est construit en tuiles posées de chant et compartimenté selon une variante technique héritée des *loculi* en tuiles⁷ (Fig. 9). Il prend place entre les caveaux 27 et 118.

³ D'après l'étude des monnaies réalisée par J.-M. Doyen (GILLET *et al.*, 2017, 310-325).

⁴ La technique du coffre de bois déposé dans une fosse est quant à elle bien attestée en Belgique notamment sur le territoire tongre. Pour les découvertes récentes, on citera principalement les tombes d'Ath/Ghislenghien F673 et 650 (DANESE *et al.*, 2017).

⁵ *Idem* note n° 3, pour la méthodologie de la détermination de la date minimale de perte d'après l'usure cf. p. 311.

⁶ *Idem* note n° 3, pour la méthodologie de la détermination de la date minimale de perte d'après l'usure cf. p. 311.

⁷ De nombreux exemples d'incinérations pourvues de coffres en tuiles sont attestés en Wallonie et sur le territoire des Hauts-de-France. Ces tombes, connues sous le nom de *loculus*, sont en réalité similaires aux tombes en coffre de pierre.



Fig. 6 : caveau 62. Détail de la partie préservée de la chambre funéraire avec *tegulae* posées à plat. Crédit : E. Gillet, Inrap.

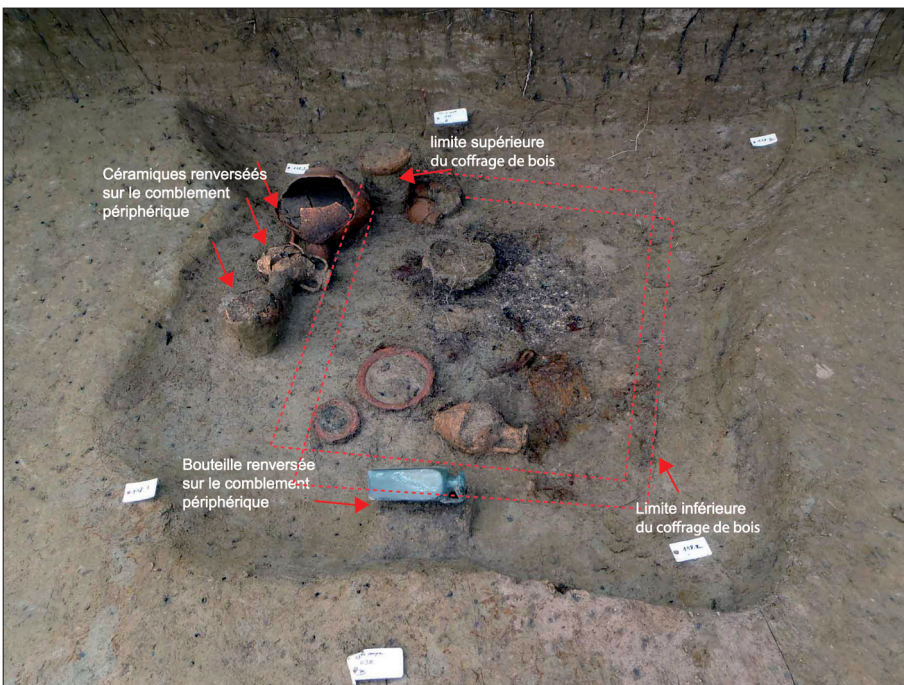


Fig. 7 : caveau 118. Caveau avec coffre en bois. Crédit : E. Gillet, Inrap.



Le choix de l'alignement des tombes, parallèlement à un axe de communication majeur, en bordure de l'espace public, constitue le tracé directeur du site, véritable « colonne vertébrale » de l'implantation. À Templeuve, le respect de la zone publique *non aedificandi* apparaît de manière évidente dans la distance importante réservée entre l'allée des tombeaux et la voie romaine (entre 19,32 m et 23,04 m). Bien que les exemples d'empiétement de nécropole sur la voie publique soient rares, il est toutefois fréquent d'observer des installations sur les rives des chaussées ou en léger retrait, ou encore directement accolées aux fossés bordiers (Blaizot, 2009 : 273).

2. Analyse des pratiques funéraires observées sur les dépôts secondaires

2.1. Méthodologie

Afin d'appréhender l'organisation interne des différents dépôts de mobiliers provenant de la nécropole de Templeuve, une distinction préalable, opérée pour l'essentiel sur base d'attributions « fonctionnelles », est présentée dans le cadre de cet article, bien que celle-ci puisse dans certains cas se révéler ambivalente. Les objets non identifiables pour des raisons de conservation ont quant à eux été classés dans une catégorie indéterminée.

Si nombre de témoignages privés existent sur les rituels de la mort, très peu apportent des précisions sur les pratiques d'incinération, d'inhumation ou sur les usages post-dépositionnels (*parentalia...*) ; il en va de même pour les pratiques de sacrifices qui concernent ces moments du rituel funéraire (Scheid, 2005 : 128, 164). Les recherches récentes permettent toutefois d'établir que le mobilier ne se réduit pas au rôle du banquet lors de la crémation. Il peut également intervenir comme accessoire lors du rituel funéraire (Blaizot, 2009 : 323), remplir une fonction symbolique (objets miniatures, lampes à huile, monnaies...) ou encore appartenir aux effets personnels du défunt lui-même⁸ (parures, chaussures...).

Cinq catégories ont pu être mises en évidence : - les services de banquet empruntés au monde des vivants (vaisselle de la table et de la boisson, service à ablution, récipients à contenir, récipients pour liquides) ; - les objets personnels et/ou le petit mobilier (chaussures, parures, instruments de toilette, coffres avec effets personnels, récipients à parfum, couteau...) ; - le mobilier à fonction symbolique et/ou rituelle spécifique au contexte funéraire (instruments liturgiques, objets miniatures...) ; - le mobilier employé dans le cadre de rituels libatoires intervenant à l'issue de la cérémonie funéraire ; - les dépôts monétaires⁹ (Fig. 10).

⁸ On notera que l'appellation offrande funéraire pour déterminer les objets personnels du défunt est le plus souvent erronée.

⁹ Afin de ne pas fausser l'échantillonnage des données statistiques de cette présentation, les caveaux 42 et 68, au mobilier incomplet, ainsi que la tombe arasée F.44 sont exclus de ce décompte.



Fig. 8 : tombe à incinération déposée dans une fosse (T. 25). Crédit : E. Gillet, Inrap.



Fig. 9 : caveau 26. Coffrage en tuiles posées de chant et compartimenté. Crédit : E. Gillet, Inrap.





Fig. 10 : répartition des catégories de dépôts funéraires exprimée en %.
Crédit : E. Gillet



À l'exception de la tombe 118, l'essentiel des dépôts funéraires de Templeuve est indemne de toute trace de combustion. Les quelques objets récoltés en position primaire sur le bûcher sont rares et sont essentiellement associés aux amas osseux parfois accompagnés de quelques restes de faune (coq, oie). Les traces de dépôts carnés non brûlés ont quant à elles, sauf exception, complètement disparu à cause de la forte acidité du sol¹⁰.

2.2 Les services de banquets empruntés au monde des vivants

À Templeuve, cette catégorie¹¹ regroupe la vaisselle de table, les services à boisson et les céramiques destinées à la présentation des mets (service à contenir). Ces services sont empruntés à la vaisselle à usage domestique et leur affectation au rituel funéraire résulte le plus souvent d'une réappropriation secondaire. L'évocation symbolique du banquet funéraire par son mobilier pourrait faire écho aux thèmes dionysiaques avec scènes de banquets illustrant certains monuments funéraires à moins qu'il ne s'agisse plutôt d'évoquer la vie terrestre du défunt. Celles-ci sont évocatrices de « *la vie bienheureuse qui attend le défunt, notamment s'il est initié aux mystères du dieu. Mais rien n'empêche de comprendre les banquets représentés sur les tombeaux et sur les monuments funéraires comme des représentations de la vie heureuse, donc comme des scènes renvoyant à la vie ici-bas* » (Scheid, 2013 : 7).

Concernant la vaisselle de table¹², les formes les plus représentatives sont les coupelles en sigillée Drag. 35, Drag. 36 et Drag. 42 de Gaule du sud. Sur les sept coupes récoltées, trois présentent des traces de fragmentations intentionnelles liées à des pratiques rituelles (Fig. 11). À Templeuve, ces céramiques d'importation semblent donc privilégiées dans le cadre d'un rituel de bris intentionnel préalable au dépôt final dans la tombe. La symbolique de cette gestuelle semble être liée à la séparation entre le monde des morts et de

¹⁰ Cette pratique semble toutefois bien attestée grâce à l'unique témoignage d'un petit ensemble faunique appartenant à une oie, découvert dans la tombe 27, à proximité de l'ensemble à ablution en alliage cuivreux. La présence de dépôts d'oxydes métalliques sur ces quelques fragments osseux a de toute évidence contribué à leur préservation.

¹¹ La notion de « service » employée dans le cadre de cette étude est reprise de l'étude de C. Massart portant sur les *tumuli* gallo-romains de Hesbaye : « *Par service, nous entendons au sens large, l'association de récipients à destinations différentes conjointement utilisés au cours du repas, que ces récipients soient de forme assortie ou non* » (MAS-SART, 2015, 73).

¹² Pour les tombes en fosse, la vaisselle de table occupe 16 % du mobilier tandis que dans les caveaux 29 et 118, elle est respectivement de 13 et 29 %. Paradoxalement, cette catégorie est absente du caveau 26.

l’Au-delà et celui des vivants. Dans le contexte funéraire, la souillure occasionnée par la mort excluait toute réutilisation dans le monde des vivants (Blai-zot, 2009 : 235 ; Hanut, Henrotay, 2014 : 48-49). Quelques rares autres formes ouvertes sont également présentes sous la forme d’assiette et coupe provenant de productions régionales (ateliers de Bavay-Famars)¹³. Dans les caveaux, la vaisselle de table est également attestée par des coupes en verre de belle facture pouvant être destinées aux denrées solides, mais également aux sauces¹⁴.

À Templeuve, le service à boisson¹⁵ est particulièrement bien représenté. Sur l’ensemble des quinze tombes mises au jour, treize contiennent au minimum une cruche en céramique. Ces cruches sont issues d’ateliers régionaux tels que Dourges et Bavay /Famars /Blicquy. Dans la tombe 118, l’importance du service à boisson est renforcée par la présence d’une cruche en tôle de cuivre et anse de fer comparable à celle découverte dans la sépulture 21 du cimetière occidental de Nimègue¹⁶. Ce genre de récipient est généralement associé au service du vin dans les tombes prestigieuses provinciales. Certains mobiliers en verre illustrent également le service à boisson tel que les pichets prismatiques. Ce type de contenant est principalement utilisé pour le service de table, notamment pour le vin vendu « en vrac » chez les revendeurs au détail¹⁷. Le service à boire sous forme de gobelet en céramique issu d’ateliers régionaux est plus rare et est essentiellement représenté dans les tombes modestes.

Les récipients à contenir sont attestés par des formes refermées en céramique de type pot ou bol de production locale ou régionale principalement représentés dans les tombes en fosse ainsi que dans le caveau n° 26 qui en dénombre quatre exemplaires.

¹³ D’après l’étude céramologique réalisée par J.-F. Geoffroy, Inrap (GILLET *et al.*, 2017, 175-202).

¹⁴ Principalement deux coupes à carène basse et bord à marli de type AR 80 (var), NII/A6=1 dans le caveau 47 ainsi qu’une coupe à carène haute avec fond fortement repoussé dont la forme est inédite dans le caveau 27. D’après l’étude d’Aurore Louis, Inrap (GILLET *et al.*, 2017, 211-212).

¹⁵ Dans le cadre des tombes en fosse, la représentativité du service à boisson atteint 42 % du mobilier. Ce phénomène n’est pas rare et a déjà été observé à diverses reprises dans les dépôts secondaires de nécropoles antiques (BLAIZOT, 2009, 324 ; MOUTON-VENAULT, 2016, 54). Cette catégorie descend à 12 % pour les caveaux 26 et 27 et à 13 % pour la tombe 118. Si l’on choisit d’ajouter les récipients à liquide réservés aux libations, on obtient par contre une représentativité de 53 % pour la tombe 118 et de 18 % pour les caveaux 26.

¹⁶ D’après l’étude détaillée de L. Notte (GILLET *et al.*, 2017, 280).

¹⁷ D’après l’étude du mobilier en verre réalisée par A. Louis (GILLET *et al.*, 2017, 203-218).



Fig. 11 : caveau 27. Détail d'une céramique sigillée avec trace de bris sur le bord.
Crédit : E. Gillet, Inrap, cliché D. Favier, Inrap.



2.3 Le service à ablution

Placé dans l'angle est de la chambre funéraire du caveau 27, l'unique service à ablution découvert à Templeuve se compose d'une cruche (*urceus*) à embouchure trilobée de type Eggers 125, type III, accompagnée d'un bassin à manche (*trulleum*¹⁸) à tête de canidé en alliage cuivreux (Fig. 12). Le positionnement de ce service est volontairement dissocié de la vaisselle représentative du banquet. La présence du service à ablution en contexte funéraire correspond à de nouvelles pratiques de table issues du répertoire méditerranéen et apparaissant en Gaule dès la fin de l'âge du Fer¹⁹. Il évoque la pratique de purification des mains par l'eau dans le cadre de tenues de banquets, mais également lors de rituels religieux. Dans le cadre funéraire, il endosserait également une valeur symbolique supplémentaire par son rôle de purification de la souillure indissociable de la mort. D'après l'étude de L. Notte « *les fonctions dérivées (lavage des ossements, lustration, aspersion...) ne sont pas prouvées ou vérifiables* ». Si ces objets de qualité semblent au demeurant révéler un caractère élitiste, ne serait-ce que par leur rareté, ces propos sont à nuancer. La valeur attachée à ceux-ci semble évoluer dans le temps, notamment par l'apparition dans le cadre strictement funéraire, d'objets hors d'usage ou encore de substituts en terre cuite dont l'aspect utilitaire semble contestable voir totalement exclu pour les modèles miniatures (Gillet et al., 2017, 293). La présence de services à ablution en céramique dorée dans certaines tombes à tumulus réservées à l'élite pourrait démontrer la prépondérance du rôle symbolique par rapport au rôle ostentatoire²⁰.

2.4 Le matériel libatoire

Sur les trois ensembles funéraires demeurés indemnes (F. 26, 27 et 108), plusieurs types de mobiliers semblent illustrer des processus libatoires. Occupant une position isolée du dépôt funéraire, ils se présentent principalement au sommet ou à l'extérieur de la tombe. À l'exception d'une coupe en *terra nigra* découverte au sommet de la tombe 26, l'essentiel de ces récipients est emprunté au service des boissons et se compose de plusieurs modèles de cruches en terre cuite et de pichets en verre.

¹⁸ Pour les déterminations *urceus* et *trulleum* et l'étude de cet ensemble, nous renvoyons le lecteur au rapport détaillé de L. Notte (NOTTE, *op. cit.*, 291)

¹⁹ Dans le nord de la Gaule, l'adaptation ou la « mise en conformité » du service à ablution en contexte funéraire apparaît dans des tombes aristocratiques vers la fin du III^e s. Voir à ce sujet la tombe 604 de la nécropole de La Calotterie « la Fontaine aux Linottes » ou la tombe 31 de Raillencourt-Sainte-Olle « le Grand Camp », datée entre 110 et 90 av. notre ère (GINOUX, 2007, 83).

²⁰ Des services à ablution en terre cuite sont présents dans les tumuli de Hebaye à Helshoven, Champion, Walsbets, Glimes, Hodeige, Omal, Vorsen, Warnat-Dreye ainsi qu'à Esch aux Pays-Bas (MASSART, 2015, 77).



Fig. 12 : caveau 27. Détail de la cruche à bec tréflé et du bassin en alliages cuivreux.
Crédit : E. Gillet, Inrap, cliché D. Bossut, Inrap.



La tombe 118 est particulièrement représentative de ce processus (40 % du mobilier) par la présence de cinq cruches en céramique et d'un grand pichet en verre découverts en position renversée et/ou effondrée dans l'espace intermédiaire entre le coffre en bois et la fosse d'installation creusée directement dans le limon. La localisation plus élevée de cet ensemble dans le comblement ne laisse aucun doute quant à sa position originelle sur le couvercle du coffre en bois, l'effondrement du coffrage ayant entraîné la chute et le bris des cruches. Le rituel de libation (épanchement des liquides) concédé soit sur les dépôts à l'intérieur du coffre ou directement sur le couvercle après sa fermeture a de toute évidence été prodigué avant la condamnation de la tombe. Le positionnement des cruches sur le couvercle du coffre en bois procède d'une étape différée de celle liée à la dépose et à la mise en scène du mobilier associé à l'ossuaire²¹.

Sur la tombe 26, du mobilier à usage libatoire a également pu être mis en évidence (6 % du mobilier). Le premier est matérialisé par une grande cruche découverte en position renversée sur les restes du défunt. Le fond du récipient disposé au sommet du comblement présente la trace d'un percement (Fig. 13). Sa disposition particulière associée à la trace de percement du fond permettent d'interpréter cet ensemble comme conduit libatoire. Ce type de dispositif, bien que rare²², n'est pas exceptionnel ; on le retrouve sous plusieurs formes telles les amphores percées ou amputées fichées verticalement dans les ossuaires à Lyon²³, à Toulouse²⁴ et surtout à Pompéi à *Porta Nocera* sous la forme de conduits à libations en terre cuite apparaissant dès l'époque claudienne (Van Andringa *et al.*, 2013, 925). En province, un exemple de marmite placée à l'envers et dont il manque le fond est également attesté à Lyon à « l'Îlot Mas » (Blaizot *et al.*, 2009, 238). Lors du diagnostic à Templeuve, une coupelle en *terra nigra* découverte en position renversée au sommet du caisson, associée à un niveau de sol couvrant le caveau, semble également illustrer un rituel libatoire. Tout comme la cruche, l'utilisation de coupes pour les offrandes vinaires sacrificielles est bien attestée par les sources historiques (Scheid, 2005, 140). La dis-

²¹ Un phénomène similaire a été observé lors de la fouille de deux sépultures privilégiées augusto-tibériennes à Ath-Ghislenghien. Plusieurs indices de petits récipients découverts en hauteur sur la tombe 650 notamment des « assiettes miniatures » laissent penser d'après les chercheurs que ceux-ci étaient disposés sur le couvercle d'un grand coffre de bois (DANESE *et al.*, 2017, 92 et 111).

²² Notons que l'utilisation des conduits libatoires n'est pas spécifique à l'époque romaine. Plusieurs traces d'aménagements de ce type ont également pu être observés dans des tombes d'époque gauloise, notamment dans le nord de la Gaule.

²³ Notamment rue Pierre-Audry, rue Chapeau-rouge, rue Chevrier et Rochette (BLAIZOT, 2009, 236).

²⁴ La partie basse de deux amphores vinaires privées de leur pied est plantée verticalement dans la fosse sépulcrale (MARTY, BENQUET, 2016, 123).



Fig. 13 : caveau 26. Vue de la cruche renversée avec fond percé placée au-dessus de l'ossuaire et du dépôt de monnaies. Crédit : E. Gillet, Inrap, cliché V. Marie, Inrap.

position spécifique de la cruche et de la coupe, toutes deux renversées, témoigne d'activités rituelles libatoires post-dépositionnelles. À l'exception des conduits à libation, les témoignages de pratiques de commémoration à la surface des sépultures demeurent encore rares en Gaule, du fait de l'arasement systématique des comblements supérieurs²⁵ (Blaizot, 2009, 326 ; Marty, Amiel, 2016, 240) et des dispositifs architecturaux en élévation.

Bien que plus fugaces, des traces d'actes de *profusiones* (épanchements) peuvent être mises en évidence pour la tombe 27 (6 % du mobilier). Au sommet de la niche accueillant l'ossuaire, à l'extrémité nord-est, un pichet à parfum en verre a été mis au jour dans une position inclinée instable, mêlé aux débris de couverture lors de l'effondrement du système de fermeture du caveau (Fig. 4 : F. 62). À de rares exceptions près, l'utilisation de parfum lors de rites sacrificiels funéraires est une tradition essentiellement méditerranéenne²⁶ qui apparaît dans nos régions à partir de l'époque augustéenne, principalement sous la forme de balsamiques disposés directement sur les bûchers ou dans des dépôts secondaires. Lors des fouilles de la nécropole de *Porta Nocera* à Pompéi, de nombreux fragments de balsamiques ont également été retrouvés brisés dans les niveaux d'occupation de l'enclos funéraire, témoignant de leur association aux hommages rendus aux défunts (Van Andringa *et al.*, 2013, 1169-1199).

2.5 Les dépôts monétaires

« La nécropole de Templeuve illustre parfaitement les rites funéraires faisant appel à la monnaie, aux alentours ou peu après 150 ap. J.-C »²⁷. Les offrandes monétaires concernent un tiers des tombes : un important lot de quatorze monnaies pour le caveau 26 (Fig. 13), un unique exemplaire dans les tombes 47, 60 et 118 ainsi que deux exemplaires dans la sépulture 27. L'étude du dépôt de monnaies (9 *As*, 7 *Dupondius*, 3 *Sesterce*) réalisée par J.-M. Doyen révèle la présence de traces de combustion d'intensité différenciée pouvant découler de rituels funéraires spécifiques, selon que la monnaie est exposée directement au bûcher ou au contraire participe à un traitement différencié. D'après l'auteur, seules les monnaies associées au bûcher seraient définies comme « monnaies de passage », car effectivement associées au corps pendant le long processus des

²⁵ Voir à ce sujet F. Blaizot (BLAIZOT, 2009, 326). L'auteur cite les exemples de dépôts de coupelles à deux anses à Lyon, des petits vases écrasés à la surface du sol au-dessus des tombes de Banassac. À Toulouse, la fouille d'un enclos funéraire à François Verdier a révélé la présence de deux coupes bilobées déposées à la surface en fin de funérailles ou lors de fêtes commémoratives (MARTY, BENQUET, 2016, 122).

²⁶ Sur le sujet de l'emploi du parfum dans le rituel funéraire, voir la synthèse suivante : FRERE et GARNIER, 2016.

²⁷ Extrait de l'étude de J.-M. Doyen. Pour les déterminations et la chronologie précise, nous renvoyons le lecteur au rapport (GILLET *et al.*, 2017, 310-326).

funéraires. Ces constatations permettraient-elles d'interpréter deux phases rituelles distinctes ? À ce stade, il demeure difficile d'établir une séquence rituelle réellement scindée sur base de la seule observation des indices de combustion des monnaies, car ces différences pourraient également provenir de leur positionnement sur le bûcher lui-même (au centre ou à la périphérie) ou encore résulter d'une exposition plus brève sur le bûcher en fin de crémation. L'étude taphonomique du dépôt de la tombe 26 met toutefois en évidence la présence d'un comblement sédimentaire entre une partie du lot de monnaies et l'amas osseux, suggérant la présence d'une enveloppe ou contenant en matière périssable (couverture, tissu ?). Dans cet exemple spécifique, certaines monnaies sont effectivement déposées ou jetées après dépôt de l'ossuaire. Dans un second temps, l'ensemble du dépôt monétaire est scellé par l'installation du conduit libatoire.

2.6 Le mobilier symbolique et/ou liturgique

Certains objets ont été classés dans une catégorie particulière, soit pour leur portée symbolique, soit pour leur utilisation supposée dans un cadre rituel ou liturgique.

Dans le caveau 26, cette catégorie est particulièrement bien représentée par la présence d'un mini brasero en céramique associé à une coupelle, à un gril et à un trépied miniature. Pour le mini brasero, la morphologie et la présence de tétons de suspension permettant de loger la coupelle en élévation, suggère une utilisation comme brûle-parfum ou brûle-offrande (épices, herbes, huiles ou résines aromatiques...) (Fig.14). Bien que relativement rare en contexte funéraire, l'usage de brûle-parfum en céramique est attesté sur quelques sites, notamment par quelques fragments provenant des fosses dépositoires du site de Lyon « La Favorite » (Blaizot, 2009, 249), à Toulouse, céramiques du type 1 (Marty, Amiel, 2016, 242), et à Tongres, « Linderstraat » (Brulet, Vilverder, 2004, 18). En Narbonnaise, leur présence n'est recensée que dans cinq nécropoles, le plus souvent associée à des tombes prestigieuses, notamment au « Mas des Abeilles » et au « Pauvadou » (Carrato, 2009, 672). En dehors des contextes funéraires, les exemples sont plus courants et se rencontrent en contexte militaire d'époque augustéenne, notamment sur le *limes* rhénan (Neuss, Haltern, Arensburg), sur les chefs-lieux de cités (Tongres, Bavay...) mais les découvertes en contexte d'établissements culturels tant privés que publics sont, de loin, les plus nombreuses²⁸. Sur le site de Crevans (Haute-Saône), un dépôt culturel²⁹ localisé dans un grand enclos a livré un support qua-

²⁸ Cf. *Mithraeum* de Tirmont (BRULET, VILVORDER, 2004).

²⁹ L'enclos quadrangulaire et son dépôt sont localisés à proximité d'un petit bâtiment avec porche. Les hypothèses d'un mausolée funéraire ou d'un édifice culturel sont exposées par les auteurs (TISSERAND *et al.*, 2012).



Fig. 14 : vue du brûle-parfum composé d'un mini « brasero » circulaire et d'un bol en céramique modelée de tradition gauloise. Crédit : E. Gillet, Inrap, cliché D. Bossut, Inrap.

drangulaire en terre cuite d'un probable brûle-parfum en pierre associé à des vases miniatures (Tisserand et al., 2012). Aussi, plusieurs supports de brûle-parfum en pierre de forme quadrangulaire, dont quatre exemplaires à décor architectural ont été mis au jour en contexte d'habitat à Dalheim³⁰, à Lyon, rue des Farges³¹, ainsi que sur l'espace public du Titelberg (Metzler *et al.*, 2016, 609612). On notera que le principe d'utilisation en deux éléments scindés (support et récipient) est plus rare. Le format du brûle-parfum de Templeuve (diam. haut 115 mm ; diam. bas 125 mm) est compatible avec un usage fonctionnel. Cet aspect est renforcé par la présence d'un gril pouvant prendre place sous le support circulaire, lequel permet d'assurer une meilleure maîtrise de la combustion par un phénomène de ventilation (Fig. 15). Toutefois, les conditions de conservation ne permettent pas d'identifier des indices d'utilisation tels que des résidus de combustion ou de résines aromatiques sans analyse chimique³². La présence d'un trépied miniature découvert à proximité rappelle

³⁰ Pour l'interprétation de brûle-encens, l'auteur s'appuie avec raison sur un exemple très similaire de brûle-parfums dits autels à parfum découvert à Timna au Yémen et datant de la première moitié du I^{er} s. de notre ère (METZLER *et al.*, 2016, 232).

³¹ Les auteurs qualifient plutôt ces supports de porte-foyers (DARBLADE-AUDOUIN, 2006).

³² L'acidité importante du sol, par ailleurs responsable de la disparition presque totale des dépôts de faune non brûlés, est peut-être responsable de ce phénomène. L'ensemble brasero-couppelles présente également de fortes altérations en surface limitant l'observation de traces liées à l'usage.



Fig. 15 : reconstitution et expérimentation du brûle-parfum. La présence de la grille permet d'assurer une meilleure ventilation et facilite le démarrage de la combustion de la résine d'encens. Reconstitution des céramiques : J. Tuypens. Reconstitution de la grille : C. Demarez. Crédit : C. Demarez, Archéosite d'Aubechies-Belœil.

l'usage du *foculus*, sorte de réchaud portatif destiné à recevoir libations et offrandes dans le cadre de l'acte sacrificiel. Dans la tombe 118, on notera également la présence d'une crémaillère rappelant certaines pratiques funéraires liées au foyer et observables dans les tombes d'élite de l'âge du Fer.

2.7 Les objets personnels et le petit mobilier

La tombe 27 présente le plus important lot de mobilier pouvant illustrer les objets personnels et/ou le petit mobilier (24 %) : pichet à parfum, perles, paire de chaussures et empreinte d'un coffre. Cette catégorie représente 6 % des dépôts pour la tombe 26 et 7 % pour la tombe 118, dont on peut citer principalement des flacons à parfums, un trousseau de toilette, des éléments de coffret, des perles et des chaussures sous la forme de clous. Pour les tombes en fosse, cette catégorie est inexistante à l'exception d'une fibule mise au jour dans la tombe 13.

Contrairement aux récipients à parfum réservés explicitement aux actes libatoires (cf. *supra*), les flacons recensés dans cette catégorie ne fournissent aucun indice quant à leur utilisation concrète dans le cadre d'un rituel. Ces objets pourraient toutefois se rattacher à la sphère privée du fait de leur présence récurrente dans les tombes féminines. Si cette interprétation demeure périlleuse dans le cadre des flacons des caveaux 26, retrouvés en position couchée³³, l'ensemble exemplaire de quatre bouteilles de la tombe 62 se révèle en revanche plus évident. Déposé dans un coffret en bois muni d'une serrure en fer, celui-ci témoigne d'un caractère prestigieux du fait de la rareté de ce type de découverte sur le territoire de la Gaule (Fig. 16). L'exemple similaire le plus connu nous est donné par le caveau du *tumulus* de Penteville où quatre pichets identiques étaient rassemblés dans un coffret en bois déposé entre une patère et un service à libation (Plumier, 1986). Il semble plus que probable que ces ustensiles de toilettes et de soin du corps³⁴ puissent appartenir aux effets personnels du défunt.

3. Le traitement du défunt

L'étude des dépôts osseux humains du site de Templeuve a été réalisée dans l'optique de restituer la chaîne opératoire du traitement du cadavre, suivant en cela les travaux initiés par I. Le Goff (Le Goff, 1998). Cette démarche

³³ Il n'est pas possible d'établir si cette position couchée résulte d'un épandement volontaire du contenu du récipient, lequel pourrait alors traduire un acte libatoire, ou s'il est simplement accidentel.

³⁴ Des analyses chimiques pratiquées sur des bouteilles en verre similaires découvertes à Marquion CSNE F32 ont révélé des onguents à base de plantes obtenus par décoction et des mélanges de graisse animale (BARBET *et al.*, 2017).



Fig. 16 : détail des quatre pichets en verre découverts dans le caveau 62.
Crédit : D. Bossut, Inrap.

visé à analyser les traces laissées par les différentes étapes de ce processus, à savoir la crémation, le transfert puis l'assemblage du dépôt, et enfin l'ensevelissement des restes humains. Nous garderons à l'esprit que ce qui peut se passer avant la phase de crémation nous échappe, tout au plus pouvons-nous préciser qu'il n'y a pas eu de décharnement du corps, car la crémation a eu lieu sur os frais.

3.1. La phase de crémation

À Templeuve, la phase de la crémation du cadavre n'est pas connue. En effet, l'emprise de la fouille n'a révélé aucune structure de crémation ou fosse annexe à ce processus. Sur le site, la crémation semble être le seul mode de traitement des corps : aucune inhumation n'a été observée, même pour les tout-petits.

Cette phase de crémation concerne tous les individus, quelle que soit leur classe d'âge : on a dénombré parmi les défunts deux enfants de moins de 6 ans et un adolescent de sexe féminin. La seule exception concerne les sujets immatures de moins d'un an qui semblent absents. Toutefois, le faible effectif total (15 individus) ne permet pas de statuer entre une simple absence ou un choix délibéré de traiter différemment ces très jeunes enfants (Tabl. 1). On peut donc considérer que tout le groupe a accès à la crémation et au dépôt dans la nécropole communautaire.

St.	Âge	Sexe
13	Adulte	Indéterminé
14	Indéterminé	Indéterminé
25	Adulte	Indéterminé
26	Infans 1	-
27	Adulte	Indéterminé
42	Adulte	Indéterminé
43	Infans 1	-
44	Adulte	Indéterminé
47	Adolescent	Féminin
58	Adulte	Indéterminé
60	Adulte	Indéterminé
62	Adulte	Indéterminé
64	Adulte	Indéterminé
118	Adulte	Indéterminé
119	Indéterminé	Indéterminé

Tabl. 1 : recrutement de la nécropole de Templeuve. Crédit : S. Oudry, Inrap.

La crémation est très probablement individuelle, c'est-à-dire qu'aucun dépôt n'a livré les restes de plus d'un individu. Le défunt est donc seul sur le bûcher, mais il arrive qu'il soit accompagné par un dépôt de faune, car nous avons mis en évidence des os animaux brûlés au sein des amas humains. Il s'agit à chaque fois de petites quantités, le plus souvent du coq et de l'oie et ces dépôts ont été observés aussi bien dans les caveaux que dans les tombes simples³⁵. Parmi les restes humains, on a aussi noté la présence de résidus de verre fondu et de monnaies, le plus souvent brûlées.

Les éléments dont nous disposons pour restituer la conduite du bûcher sont ténus : le plus souvent, il est impossible de dire si la conduite a été destructurante ou pas. Dans le premier cas, nous aurions affaire à des ossements bien brûlés, fortement fragmentés et sans cohérence anatomique. À l'inverse, en cas de conduite active du bûcher, les os conservent une partie de leur ordonnancement anatomique – il est même dans certains cas possible de restituer la position de dépôt du défunt – ils présentent une coloration hétérogène signe d'une combustion incomplète et il n'est pas rare de trouver des fragments de grande taille. Dans le cas de la tombe F.58, quelques proximités anatomiques ont été maintenues, notamment entre des fragments de côtes et de scapula, d'atlas et de crâne, de tibia et de fibula ou encore de côtes et de vertèbres. Les os y présentent une couleur grise à noire. Enfin, l'analyse des différents niveaux d'ossements montre que les os du crâne ont été déposés préférentiellement dans la partie inférieure et que les membres supérieurs sont surtout présents dans la partie haute du dépôt.

L'exemple de la tombe F.58 ne semble pas être représentatif : en effet, la crémation est le plus souvent de stade 3, c'est-à-dire que la combustion a été poussée jusqu'à l'obtention d'os de couleur blanche. On note que les trois sépultures présentant des crémations plus hétérogènes (stade 2) figurent à l'extrémité nord-est de la nécropole (Fig. 17).

3.2. *La collecte et l'assemblage du dépôt*

À l'issue de la crémation commencent les phases de collecte et d'assemblage du dépôt. Les ossements sont triés sur le bûcher ou nettoyés : les dépôts d'ossements n'ont pas livré de charbons de bois ou de terre rubéfiée, ce qui aurait été le cas si les officiants avaient collecté les os et les résidus en une fois sur le bûcher, sans nettoyage ultérieur. Les seuls résidus de combustion observés dans la nécropole sont une très maigre quantité de charbons dans l'amas du caveau F.118.

³⁵ Voir l'étude de J.-H. Yvinec (GILLET *et al.*, 2017, 326).

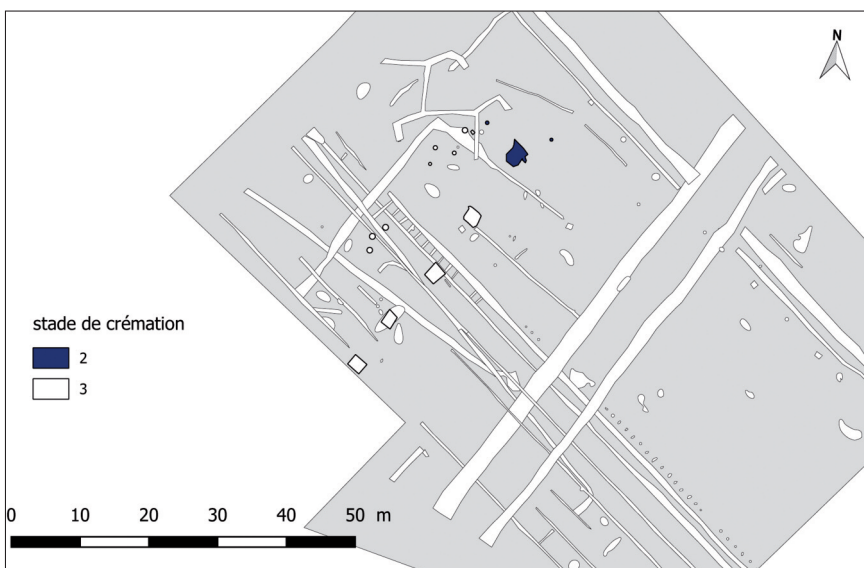


Fig. 17 : stades de crémation des dépôts osseux. Crédit : S. Oudry, Inrap.

Les deux étapes qui mènent à la création du dépôt, la collecte et l'assemblage, sont malheureusement impossibles à distinguer. Elles sont transcrites ensemble dans le poids total du dépôt et dans la représentation des segments anatomiques (Tabl. 2). Le poids total des os est compris pour les adultes entre 34 et 1808,1 g, avec une médiane à 514,1 g. Pour les immatures, ce poids total est compris entre 40,1 et 972,1 g.

St.	Poids total (g)	Âge
44	93,5	Adulte
62	142,7	Adulte
25	240,1	Adulte
13	372,1	Adulte
42	396,2	Adulte
60	448,5	Adulte
118	466,9	Adulte
58	801,1	Adulte
64	1326,7	Adulte
27	1808,5	Adulte
119	34	Indéterminé
14	41,6	Indéterminé
26	40,1	Infans 1
43	55	Infans 1
47	972,5	Adolescent

Tabl. 2 : poids total des dépôts osseux. Crédit : S. Oudry, Inrap.

Lorsque l'on a affaire à des sépultures arasées comme c'est le cas de la tombe F. 14, il est difficile de dire si le poids total observé est le résultat de ce seul arasement ou s'il reflète des choix dans la collecte. À l'inverse, dans les caveaux, les dépôts osseux ont été protégés et nous sommes alors certains d'être en présence de la totalité de ce qui a été déposé. C'est le cas par exemple dans le caveau 47 dont l'amas osseux a été recouvert de fragments de tuiles et qui a livré 972,1 g, loin des 1627 g attendus pour la crémation d'un individu adulte ou subadulte (McKinley, 1993).

La représentation des différents segments anatomiques, soit le poids relatif de chacune des grandes régions du corps, pourra donner des indices sur une logique de collecte, dans le cas d'une crémation non conduite ou à conduite peu déstructurante (Tabl. 3). À Templeuve, on observe une sous-représentation des membres et du tronc qui est assez courante dans les crémations du Nord de la France. En revanche, l'indice pondéral du crâne, à 8,1 % du poids total, est inhabituellement bas puisque les valeurs attendues pour le crâne chez les adultes sont comprises entre 16 et 24 %. Dans les nécropoles contemporaines chez les Atrébates et les Nerviens, les os de la tête représentent autour de 20 % du poids total, comme à Marquion et Carvin (Lefèvre et al., 2012, 260 ; Soupart et al., 2016, 282) et le taux le plus bas observé est à Saultain (Henton *et al.*, 2014, 135) avec une moyenne de 15 %.

A	B	C	D	E
st.	IP crâne	IP tronc	IP mb sup	IP mb inf
13	9,81	2,47	1,42	4,54
14	18,99	0	0	0
25	6,57	0,87	0	0
26	9,23	0	22,44	22,94
27	8,68	9,15	6,86	14,56
42	8,2	1,59	8,13	4,82
43	22,55	2,36	0	0
44	17,93	3,79	24,48	0
47	8,08	5,96	2,51	10,7
58	7,8	2,95	4,63	1,36
60	4,33	1,63	0	0
62	13,17	2,8	5,54	1,12
64	6,35	9,9	6,87	6,07
118	7,84	0,86	3,86	3
119	6,18	29,12	0	4,41

Tabl. 3 : indices pondéraux des dépôts osseux. Crédit : S. Oudry, Inrap. En gras, les valeurs supérieures aux normales attendues ; en italique, les valeurs inférieures aux normales attendues ; les autres sont considérées comme normales.



Fig. 18 : zones vides dans le dépôt osseux et clous aux angles du caveau F.47. Crédit : S. Oudry, Inrap.

Après le ramassage et l'assemblage des ossements, les officiants ont parfois déposé des objets périssables en position secondaire dans l'amas. Cela se traduit, comme dans l'exemple du caveau F.47, par des zones vides dans le dépôt osseux (Fig. 18). On y observe également des monnaies ou des éléments plus personnels comme une clé en fer dans le caveau 47 ou un trousseau de toilette dans F.26, comprenant un rasoir et une curette.

La paire de chaussures déposée dans le caveau F.27 n'est pas localisée dans le dépôt osseux, mais est en contact avec l'amas, partiellement sous ce dernier.

3.3. L'ensevelissement du dépôt funéraire

Le plus souvent à Templeuve, l'état de conservation n'a pas permis de restituer la présence d'un éventuel contenant en matériau périssable et aucun dépôt n'a été réalisé en urne. Dans l'exemple du caveau F.27 *a contrario*, les os ont été déposés dans un contenant souple qui a épousé la forme des chaussures et des tuiles. De plus, nous avons noté la présence de quelques centimètres de sédiment sous l'amas osseux, ce qui indique la possible présence d'un autre élément en matériau périssable.

Dans le caveau F.47, les restes du défunt ont été déposés dans un coffret cloué ; on peut voir les clous dans les angles dans la Fig. 18 (cf. *supra*). Dans la

tombe F.13, nous avons mis au jour deux fibules, l'une parmi les os et l'autre sur l'amas lui-même. Dans le cas de cette dernière, il est difficile de savoir s'il s'agit d'un simple dépôt en surface ou si la fibule pouvait servir à fermer le sac renfermant les os par exemple. Il est à noter que la tombe F.13 est le seul cas de tombe simple à avoir livré un dépôt secondaire (un objet ne venant pas de la crémation) dans l'amas ou sur l'amas.

Le dépôt osseux est enfin déposé dans la sépulture : dans le cas des tombes simples, il semble être au milieu de la fosse ou bien occuper toute la surface de la tombe. Il faut toutefois rester prudent en raison de l'état de conservation souvent médiocre des tombes simples. Dans le cas des caveaux, la position semble répondre à une règle, car les dépôts sont dans tous les cas effectués dans la moitié nord-ouest du caveau, faisant ainsi face à la voirie. Dans le caveau F.26, l'amas figure dans la plus grande des alvéoles. Dans le caveau F.27, il est installé dans une niche aménagée dans la paroi nord-ouest. La localisation du dépôt dans la partie ouest ou nord-ouest est une pratique déjà observée chez les Atrébates (Dananai, 2015, 425), mais chez les Nerviens, il ne s'agit pas d'une règle constante. Cela a été noté à Marquion, avec la localisation en niche ; en revanche à Saultain, la localisation du dépôt est face à l'entrée, ce qui implique des variations puisque les entrées ne sont pas toutes situées selon les mêmes points cardinaux.

Les éléments de la chaîne opératoire mis en évidence à Templeuve permettent de dégager des caractéristiques communes et sont des témoins d'une véritable normalisation des pratiques de traitement du défunt. Ces normes concernent aussi bien les adultes que les enfants, du moins ceux âgés de plus d'un an, le sort des plus jeunes nous étant inconnu. Le mode de crémation est identique : la combustion est le plus souvent poussée jusqu'à obtenir des os blancs et de nombreux indices d'une conduite active du bûcher ont été notés. Il en résulte une fragmentation importante des os, visibles dans tous les dépôts. À l'issue de la crémation, la collecte des os se fait en excluant totalement les résidus de combustion. Les officiants ne semblent pas prêter une grande attention aux os du crâne, car ceux-ci sont systématiquement sous-représentés. La quantité d'ossements collectée et déposée est très variable et elle est vraisemblablement plus liée à la conservation différentielle des amas qu'à un réel choix des officiants. Le dépôt ne s'effectue jamais en contenant pérenne et les quelques contenants restituables montrent une plus grande diversité avec la présence d'au moins deux types : le coffret cloué et le sac ou l'enveloppe souple. Les restes du défunt sont parfois accompagnés d'offrandes déposées parmi les os eux-mêmes et il s'agit principalement de monnaies et d'éléments personnels. L'absence des témoins des autres étapes de la crémation (bûcher et fosses de rejet) n'est pas inhabituelle en contexte romain, mais cela peut être mis en lien avec la petite surface d'investigation.

Conclusion

L'étude des dépôts funéraire de la nécropole de Templeuve démontre une forte disparité entre le mobilier issu des caveaux et celui récolté dans les tombes en fosse. Le caractère élitiste déjà perceptible par l'architecture des tombes pourvues de chambres funéraires est ici confirmé par la qualité, la variété et la richesse du mobilier associé. La présence de deux catégories de défunts qu'on perçoit nettement à travers l'architecture ne trouve aucun parallèle anthropologique : en effet, rien ne permet de distinguer les individus des caveaux de ceux des tombes simples et il n'y a pas de distinction fondée sur le sexe ou l'âge pour l'accès aux sépultures les plus richement construites et dotées.

L'analyse statistique croisée des dépôts met en évidence la sur-représentativité de certaines catégories d'objets identifiées dans les caveaux par rapport à celles appartenant aux tombes modestes. Il s'agit notamment des offrandes monétaires (15,95 % contre 5,26 %), des objets personnels et/ou du petit mobilier (12,03 contre 5,26 %). Les objets symboliques ou/et liturgiques (7,13 %), le service à ablution et les récipients associés à un rituel de libations (17,25 %) sont quant à eux uniquement présents dans les caveaux (Fig. 10). D'un point de vue strictement quantitatif, les dotations y sont également plus abondantes. L'architecture et le mobilier ne sont pas les seuls témoins de cette ségrégation sociale. L'agencement de la nécropole reflète également cette disparité par l'aménagement d'une véritable allée des tombeaux à l'avant-plan et la relégation de la quasi-totalité des tombes modestes à l'arrière-plan.

L'originalité de la nécropole de Templeuve s'exprime également à travers la mise en évidence de plusieurs dispositifs se rattachant aux pratiques rituelles funéraires, notamment par la présence de mobiliers libatoires sous la forme de dépôts de cruches ou d'un conduit libatoire. D'autres pièces exceptionnelles telles qu'un brûle-offrande associé à un probable *foculus* (trépied) ou une crémaillère témoignent de la présence d'instruments liés au feu pouvant se rattacher pour certains à la symbolique voire à la pratique du banquet sacrificiel funéraire lors de divers processus prenant place dans la longue cérémonie des funérailles.

Quant à la place réservée aux objets personnels tels que les chaussures, parures, coffrets et ustensiles de toilette..., dont l'importance est souvent sous-évaluée en contexte funéraire, elle apparaît déterminante dans l'évaluation du statut du défunt et de sa représentativité dans le contexte social (mobilier masculin/ féminin, mobilier rare : coffre, chaussures, parures...). Plus inhabituelle, la forte représentativité du mobilier en verre et notamment des pichets ne trouve des comparaisons que dans les sépultures prestigieuses de l'extrême nord de la Gaule (Marquion, Cambrai, St-Quentin, *tumuli* de Hesbaye...) entre traditions nervienne et tongre. Enfin, on observera également une mise en scène des ossuaires, systématiquement positionnés au nord-ouest des chambres funéraires, faisant ainsi face à la voirie, élément structurant du paysage.

Bibliographie

BARBET et al., 2017 : BARBET C., CHALVIDAL C., TAVERNIER C., « Approche originale d'un coffret gallo-romain (Plate-forme multimodale de Marquion/Sauchy-Lestrée, Canal Seine-Nord-Europe) », dans Larminat S., Corbineau R., Corrochano A., Gleize Y., Soulat J. (dir.) - *Rencontre autour de nouvelles approches de l'archéologie funéraire. Actes de la 6e Rencontre du GAAF, 4-5 avril 2014, INHA, Paris*, PAPIER, Reugny : GAAF, collection « Publication du GAAF », 6, p. 47-57.

BLAZOT, 2009 : BLAZOT F. (éd.), *Pratiques et espaces funéraires dans le centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité*, Paris, France : CNRS éditions, collection « Gallia », 66, 383 p.

BRULET, VILVORDER, 2004 : BRULET R., VILVORDER F., *La céramique culturelle et le rituel de la céramique en Gaule du Nord. Catalogue publié à l'occasion du 24^e Congrès International des Rei Cretariae Romanae Fautores, Louvains, Moulins de Beez, 27 septembre-15 octobre 2004*, Louvain-la-Neuve, Belgique : Université catholique de Louvain, Centre de recherches d'archéologie nationale, collection « Collection d'archéologie Joseph Mertens », 15, 46 p.

CARRATO, 2009 : CARRATO C., « Les brûle-parfums en Gaule Narbonnaise (I^{er} s. av. J.-C. - III^e s. ap. J.-C.) », dans SFECAG, *Actes du Congrès de Colmar*, p. 671-676.

DANANAI, 2015 : DANANAI A., *Entre cendres et offrande : les pratiques funéraires en Ostrevant (Cité des Atrébates) de la fin du I^{er} s. av. J.-C. au début du III^e s. apr. J.-C.*, 2 vol., Thèse de Doctorat (Lille, Université Charles de Gaulle-Lille III), 548 et 424 p.

DANESE et al., 2017 : DANESE V., HANUT F., GARNIER N., « Les deux sépultures augusto-tibériennes d'Ath/Ghislenghien (province du Hainaut ; Belgique) : deux ensembles d'exception au cœur du territoire nervien », dans *Revue du Nord - Archéologie*, 99, 423, p. 77-119.

DARBLADE-AUDOUIN, 2006 : DARBLADE-AUDOUIN M.-P., *Le Nouvel Espérandieu : recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule. Tome II* : Lyon, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, XLIX, 213 p.

FRÈRE & GARNIER, 2016 : FRÈRE D., GARNIER N., « Fonction des vases, usages multiples et détournements », dans SFECAG, *Actes du Congrès d'Autun*, p. 269-274.

GILLET, 2016 : GILLET E., « Templeuve-en-Pévèle, rue Grande Campagne (Nord, France). Des caveaux de notables installés en bordure d'une voie romaine. Comptendu préliminaire. », dans *Signa*, 5, p. 65-67.

GILLET et al., 2017 : GILLET E., OUDRY S., GEOFFROY J.-F., NOTTE L., YVINEC J.-H., FECHNER K., VILLENA-I-MOTA N., VINCENT V., LOUIS A., DOYEN J.-M., FAVIER D., COUELLE B., AUDOUIT F., *Templeuve-en-Pévèle (59), Rue Grande Campagne. Des tombes privilégiées gallo-romaines installées en bordure d'un axe routier. Rapport de fouille. 2 vol.*, Glisy : Inrap Hauts-de-France, 330 et 154 p.

GILLET et al., 2018 : GILLET E., AUDOUIT F., FAVIER D., VILLENA-I-MOTA N., *Templeuve-en-Prévèle (59), Rue Maresquel. Rapport de diagnostic archéologique*, Glisy : Inrap Hauts-de-France, 58 p.

GINOUX, 2007 : GINOUX N., « Les élites du Nord de la Gaule (IIe-Ier s. av. J.-C.). Les tombes à ustensiles du feu de trois nécropoles de Gaule Belgique : Cizancourt "La Sole des Galets", Marcelcave "Le Chemin d'Ignaucourt" (Somme) et Raillencourt-Sainte-olle (Nord) », dans Kruta V., Leman-Delerive G., *Feux des morts, foyers des vivants : les*

rites et les symboles du feu dans les tombes de l'âge du Fer et de l'époque romaine. Actes du XXVII^e colloque international de HALMA-IPEL UMR CNRS 8164, Villeneuve d'Ascq : Revue du Nord - Université Charles-de-Gaulle Lille 3, collection « Revue du Nord. Collection Art et Archéologie », 11, p. 65-85.

HANUT, HENROTAY, 2014 : HANUT F., HENROTAY D., *Du bûcher à la tombe : les nécropoles gallo-romaines à incinération en Wallonie. Catalogue de l'exposition organisée au Musée archéologique d'Arlon du 24 octobre 2014 au 22 mars 2015*, Namur : IPW, 212 p.

HENTON et al., 2014 : HENTON A., CLERGET J., CRÉTEUR Y., DOYEN J.-M., HULIN G., JAGOU B., LERICHE B., OUDRY-BRILLON S., WILLEMS S., *Saultain (59) Rue Henri Barbusse. Rapport de fouille archéologique*, Amiens : Inrap Nord-Picardie, 267 p.

LE GOFF, 1998 : LE GOFF I., *De l'os incinéré aux gestes funéraires : essai de paléontologie à partir des vestiges de la crémation*, Thèse de Doctorat (Paris, Paris 1 Université Panthéon-Sorbonne), 945 p.

LEFÈVRE et al., 2012 : LEFÈVRE P., AUXIETTE G., BLANCQUAERT G., FECHNER K., GRICOURT D., MOREL A., PINARD E., WILLEMS S., *Carvin (62), ZAE de la Gare d'Eau. Les occupations gauloises et gallo-romaines de Carvin « La Gare d'Eau ». Rapport de fouille*, Amiens : Inrap Nord-Picardie, 510 p.

MARTY, AMIEL, 2016 : MARTY P., AMIEL C., « Brûle-parfum ou coupe votive ? Pratiques et miniaturisation d'une céramique funéraire dans le Toulousain », dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Autun*, p. 235-244.

MARTY, BENQUET, 2016 : MARTY P., BENQUET L., « La céramique en contexte funéraire dans le Toulousain, entre ville et campagne, durant l'Antiquité », dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Autun*, p. 97-132.

MASSART, 2015 : MASSART C., *Les tumulus gallo-romains de Hesbaye (cité des Tongres) : la représentation funéraire des élites*, Tongeren : Gallo-Roman Museum, collection « Atu- atuca », 6, 246 p.

MCKINLEY, 1993 : MCKINLEY J. I., « Bone fragment size and weights of bone from modern British cremations and its implications for the interpretation of archaeological cremations », dans *International Journal of Osteoarchaeology*, 3, p. 283-287.

METZLER et al., 2016 : METZLER J., GAENG C., MÉNIEL P., BAKKER L., GUILLAUMET J.-P., WELTER J.-M., *L'espace public du Titelberg*, Luxembourg : Centre national de la recherche archéologique, collection « Dossiers d'Archéologie », 17, 971 p.

MOUTON-VENAULT, 2016 : MOUTON-VENAULT S., « Assemblage culturel ou funéraire : une réalité pour la céramologie ? », dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Autun*, p. 53-58.

NEAUD et al., 2014 : NEAUD P., WILLEMS S., CRÉTEUR Y., GARDAIS C., *Templeuve (59), Rue Grande Campagne : voie et tombe privilégiée de l'époque gallo-romaine. Rapport de diagnostic archéologique*, Rapport de diagnostic, Amiens : Inrap Nord-Picardie, 64 p.

PLUMIER, 1986 : PLUMIER J., *Tumuli belgo-romains de la Hesbaye occidentale : Seron, Hanret, Bois de Buis, Penteville*, Namur, 1986, 113 p. (Publication extraordinaire de la société archéologique de Namur, 2)

SCHIED, 2013 : SCHIED J., « Religion, institutions et société de la Rome antique (référence électronique) », dans *L'annuaire du Collège de France [en ligne] [en ligne]*, 112, URL : <http://journals.openedition.org/inshs.bib.cnrs.fr/annuaire-cdf/893> [lien valide au 13 juin 2019].

SCHEID 2005 : SCHEID, J., *Quand faire c'est croire : les rites sacrificiels des Romains*, Paris : Aubier, collection « Collection historique », 348 p.

SOUPART *et al.*, 2008 : SOUPART N., DUVETTE L., CHAIDRON C., LAPERLE G., « Les tombeaux gallo-romains à chambre hypogée de Bruay-la-Buissière "Rue du Chemin Vert" », dans *Revue du Nord*, 90, 378, p. 31-52.

SOUPART *et al.*, 2016 : SOUPART N., AMPOSTA A., BARBET C., LAMANT J., SARRAZIN S., WATEL-LEFÈVRE F., JOUANIN G., MOREL A., LOUIS A., *Sauchy-Lestree, Marquion (62) CSNE, fouille 32 : les occupations de la plateforme multimodale. Tome V : les sépultures et les structures à caractère funéraire de La Tène ancienne à l'Antiquité tardive. Vol. 1 : Présentations, études et résultats*, Croix-Moligneaux : Inrap CSNE, 590 p.

TISSERAND *et al.*, 2012 : TISSERAND N., MOUTON-VENAULT S., CAMBOU D., SCHAAL C., « Un sanctuaire antique en questions : le mobilier au secours de l'interprétation du site de Crevans (Haute-Saône) », dans *Revue Archéologique de l'Est*, 61, 184, p. 159-174.

VAN ANDRINGA *et al.*, 2013 : VAN ANDRINGA W., DUDAY H., LEPETZ S., CREISSEN T., DE LARMINAT S., GAILLIOT A., *Mourir à Pompéi : fouille d'un quartier funéraire de la nécropole romaine de Porta Nocera (2003-2007)*, 2 vol., Rome, Italie : École française de Rome, 2013, collection « Collections de l'École française de Rome », 468, 1010 et 1465 p.

